



Utilisation véhicule perso pour l'entreprise - URGENT (Merci)

Par **christelle29**, le **28/07/2010** à **17:00**

Bonjour,

On vient de m'apprendre que dorénavant je devrais aller à la Poste avec mon véhicule personnel.

La Poste est trop loin pour y aller à pieds.

Puis-je demander des indemnités de frais kilométriques dans la mesure où cela fera environ 691,20km par an au total les aller/retour Poste/Entreprise (calcul sur le calendrier 2011 en décomptant les congés payés, les jours fériés, les week-end, la journée de solidarité et les RTT).

Il y a aussi l'usure du véhicule (j'ai une vieille voiture, golf 1 Cabriolet).

Je sais que l'assurance peut m'assurer et l'entreprise prend en charge les frais supplémentaires.

Je pense que je vais refuser d'y aller. Que vais-je encourir ?

Dans mon précédent contrat, j'allais à la Poste mais à pieds. J'ai été promue et seul le lieu de travail a changé (avenant n°1)(alors que d'autres conditions auraient dû également être changées (poste, rémunération, coefficient, échelon... bref).

Merci par avance pour votre aide.

Par **Paul PERUISSET**, le **28/07/2010** à **18:50**

Bonsoir,

Vous êtes parfaitement en droit de refuser d'utiliser votre véhicule personnel si vous n'êtes pas indemnisée. Il faut demander une indemnité kilométrique basée par exemple sur le barème fiscal. Cette indemnité couvrira alors l'intégralité des frais engendrés par ces déplacements (carburant, entretien, assurance etc.).

Cordialement,

Paul PÉRUISSET

Par **christelle29**, le **29/07/2010** à **08:39**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide.